

## Le problème démographique vu par la CTM

Le CESECEM, à l'occasion de ses récents avis sur le débat d'orientation budgétaire pour 2021 et du diagnostic territorial du PADDMA, a regretté que les conséquences du déclin démographique n'aient pas été prises en compte dans les projets de la collectivité territoriale.

Le discours du Président du Conseil Exécutif de la CTM, à l'ouverture de l'Assemblée territoriale appelée à voter le budget pour 2021, le 25 mars dernier, apporte à cette interpellation une réponse sans équivoque : il n'y a pas de réel problème démographique à la Martinique. Voici, en effet, ce qu'il déclare (*nous respectons la ponctuation du texte, disponible sur le site de la CTM*) :

"Le vieillissement toujours présenté comme un handicap, sera valorisé comme une source d'expertise, pour la prévention comme pour l'accompagnement de la personne âgée.

Ce vieillissement occulte le fait que 46% de la population en 2020, a moins de 25 ans ce qui constitue un atout pour l'avenir. Notre jeunesse est également une opportunité incontestable d'investissement" (*souligné par moi*).

Le déficit migratoire n'inquiète pas vraiment et n'appelle pas d'initiatives spécifiques. Comme pour les inégalités (voir le STDEII), le développement de l'activité y pourvoira. Voici un extrait du compte rendu de la conférence de presse du président, sous la plume du journaliste Hervé Brival (France-Antilles du 26 mars) :

"Car il s'agit aujourd'hui d'actionner tous les leviers pour créer de l'activité, afin de concourir au développement de l'attractivité martiniquaise. Pour l'Exécutif, atteindre cet objectif devrait permettre d'inverser l'actuelle tendance démographique."

Faut-il rappeler :

- Que les classes d'âge de moins de 25 ans ne représentent, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, que 26% de la population totale et qu'il faut remonter à la fin des années 80 pour trouver une proportion voisine de 45% ?
- Que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'effectif des moins de 25 ans a perdu un peu plus de 35 000 unités, soit une diminution de 28% ?

A ma connaissance, aucun des conseillers de l'Assemblée, aucun journaliste n'a réagi à cette dangereuse erreur.

04/04/2021